

AR Prefecture

017-200041614-20220920-2022_09_01-DE
 Reçu le 23/09/2022
 Publié le 23/09/2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 septembre 2022
 DELIBERATION n°2022_09_01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUILLET 2022

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	30	35	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Gilles GAY - Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Christophe RAULT – Pascal TARDY – Barbara GAUTIER – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) - François PELLETIER – Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Nadia AUDEBERT - Lydia BERETTI - Christelle GRASSO – David CHAMARD (a reçu pouvoir de Steve GABET) - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Didier BARREAU - Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGE) - Laurent ROUFFET – Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN			
Absents :			
Olivier DENECHAUD, Philippe BARITEAU, Matthieu CADOT, Jean Yves ROUSSEAU, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Didier TOUYRON, Thierry BLASZEZYK, Baptiste PAIN, Emmanuel NICOLAS, Éric GUINOISEAU Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Françoise DURRIEU			

Secrétaire de Séance : Christelle GRASSO
Convocation envoyée le : 14 septembre 2022
Affichage de la convocation le : 14 septembre 2022

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 23 SEP. 2022
n°: 017-200041614-20220920-2022_09_01-DE
Date de publication sur le site Internet : 27 SEP. 2022

AR Prefecture

017-200041614-20220920-2022_09_01-DE

Reçu le 23/09/2022

Publié le 23/09/2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUILLET 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur Jean GORIOUX, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 26 juillet 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 septembre 2022

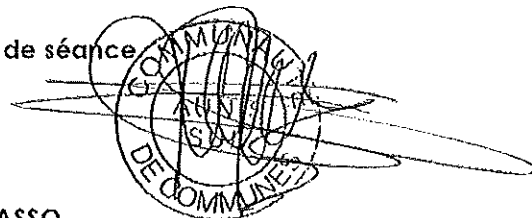
Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Christelle GRASSO



Détails et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.